



DUP OU PAS DUP

Où en sommes-nous ?

Lors de la réunion du 15 octobre, la pétition intersyndicale CGT, CFDT, CGC, FO et SNUP contre la mise en place d'une DUP, qui a recueilli l'aval de 75% des personnels de l'AGR, a été remise à la direction de l'AGR.

Confirmant que l'entreprise n'est pas un lieu démocratique, la direction a refusé d'entendre la voix de la majorité des personnels de l'AGR ainsi que le vote majoritairement contre des délégués du personnel.

Devant ce déni, la CGT a essayé d'obtenir des garanties auprès du président de l'AGR, notamment sur les prestations COSOG. Malheureusement, ces garanties sont faibles : à ce jour, il nous a été indiqué que les personnels pourront toujours voter pour les élections COSOG et donc qu'ils resteront dans le premier collège du COSOG et qu'une convention de partenariat sera signée entre le COSOG et l'AGR.

Lors de la réunion du 22 octobre, la CGT a demandé une prorogation des mandats des délégués du personnel actuel afin d'obtenir les derniers éléments pour pouvoir nous positionner. Ceci a reçu l'assentiment des autres organisations syndicales ainsi que de la direction et les prochaines élections auraient désormais lieu le 4 décembre.

En prévision de la mise en place d'une DUP, les syndicats ont négocié des moyens supplémentaires pour les nouveaux élus. La direction a accepté de porter le nombre d'élus à 8 titulaires et 8 suppléants – au lieu des 7 prévus par le code du travail – ainsi que de doubler les heures de délégation de 20h à 40h par mois.

Par ailleurs, un budget de fonctionnement correspondant à 0.2% de la masse salariale a été acté ainsi qu'un budget propre pour les syndicats de la même somme à partager entre elles comme suit : 50% par syndicat présentant une liste aux élections et 50% par syndicat représentatif en fonction du pourcentage de voix obtenues.

Comme le prévoit la loi, un téléphone portable sera attribué à chaque délégué du personnel. Les syndicats ont demandé la même chose pour les délégués syndicaux. Une formation des élus sera dispensée par la direction et cette dernière s'est engagée à remplacer les élus sur leur poste de travail lorsqu'ils sont absents pour assurer leur mission.

Dans le cadre du protocole d'accord électoral, les syndicats ont demandé d'augmenter le nombre de bureaux de vote et d'en rajouter un sur Arcueil, Montparnasse et Austerlitz II. La CGT, la CFDT et le SNUP ont demandé un collège unique – regroupant employés, agents de maîtrise et cadres – mais comme la CGC se présente en tant que syndicat catégoriel, ce ne serait pas possible.

La prochaine réunion aura lieu le 7 novembre et la CGT réserve sa signature du protocole d'accord aux garanties qui nous seront données notamment dans la convention de partenariat entre le COSOG et l'AGR.

Nous vous tenons informés...